

**Bulletin officiel du 14.02.2024**

---

## **Commune de Saillon**

### **Projet de modification des itinéraires de mobilité de loisir estivale**

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), la Commune de Saillon soumet à l'enquête publique la mise à jour des modifications des itinéraires de chemins pédestres.

Le dossier y relatif peut être consulté au secrétariat communal à la Rue du Bourg 19 du lundi au vendredi de 8h à 12h et au bureau des services techniques à l'Av. des Comtes de Savoie 110 du mardi au vendredi de 8h à 12h.

Les observations ou oppositions éventuelles sont à adresser par écrit à l'administration communale de Saillon dans un délai de trente jours dès la publication du présent avis.

Saillon, le 14.02.2024

**ADMINISTRATION COMMUNALE**